



## J'AI RENCONTRÉ LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR POUR ÉVOQUER LA PROBLÉMATIQUE DES GENS DU VOYAGE



A ma demande, une réunion de travail très fructueuse s'est tenue au Ministère de l'Intérieur concernant les problématiques liées à l'accueil des gens du voyage au cours de laquelle j'ai pu relayer l'exaspération immense des élus, professionnels et citoyens confrontés à ces phénomènes récurrents et l'impérieuse nécessité de changement.

Merci à Bruno Retailleau pour la volonté politique très forte qu'il exprime pour faire évoluer la réglementation existante en faveur d'un renforcement des moyens des collectivités locales pour lutter contre ces installations illicites et une répression plus forte de ces agissements intolérables.

De nombreuses pistes d'amélioration ont d'ores et déjà été identifiées et qui pourraient être intégrées à la proposition de loi visant à lutter contre les installations illicites dont je suis l'auteure, adoptée par le Sénat en janvier 2021, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée Nationale.

La réglementation actuelle fondée sur la Loi Besson du 5/07/2000 est aujourd'hui totalement inadaptée à l'importance et à la nature des flux auxquels nous sommes confrontés.

Cette loi montre chaque jour ses limites et ses déséquilibres, créant beaucoup d'obligations pour les collectivités locales et beaucoup de droits pour ses bénéficiaires.

Cette gestion erratique des occupations illicites de gens du voyage est l'un des meilleurs symboles de l'impuissance de l'Etat à protéger ses citoyens et garantir leurs droits les plus fondamentaux, liés au respect de la propriété privée notamment, suscitant l'indignation et la colère légitimes de nos compatriotes.

Retrouvez l'intégralité de mon communiqué de presse sur ce sujet [au lien suivant](#).

## TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

Le 4 novembre dernier, l'Association des Maires de Haute-Savoie a organisé un temps d'échanges avec les membres du comité de l'ADM 74.

Aux côtés de mes collègues, Virginie Duby-Muller et Loïc Hervé, j'ai eu le plaisir d'échanger avec les élus présents sur de nombreux sujets d'actualité : violences à l'encontre des élus locaux, projet de loi de finances 2025, modalités de recouvrement de la taxe d'aménagement, meublés de tourisme, ZAN...

Autant de sujets sur lesquels je suis pleinement mobilisée et à l'écoute des élus.



## SEXUALITÉ À L'ÉCOLE, PROTÉGEONS NOS ENFANTS !



En octobre 2022, nous avons reçu, avec ma collègue sénatrice, Laurence Muller-Bronn, des associations de protection de l'enfance telles que SOS Éducation ou les Mamans Louves qui nous avaient alertées sur les dérives de notre système éducatif, certains nous avaient même accusées de complotisme !

L'avenir nous donne une fois de plus raison !

En effet, le nouveau programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle va être officialisé prochainement par le ministère de l'Éducation. Théorie du genre, orientations sexuelles et pratiques sexuelles, ce programme comporte des contenus inappropriés au rythme de développement des enfants et des adolescents, évoqués dans les articles [ci-joints](#), que je dénonce avec force.

L'idéologie wokiste doit définitivement sortir de notre système éducatif.



# RETOUR SUR MES INTERVENTIONS AU SÉNAT

## RÉGULATION DES MEUBLÉS DE TOURISME : LA LOI A ÉTÉ PROMULGÉE LE 19 NOVEMBRE !

Il y a quelques mois, je vous annonçais l'adoption par le Sénat de la proposition de loi visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme. **Un texte majeur, pour l'ensemble des communes de notre département touristique visant à encadrer les meublés de tourisme de type Airbnb.** Le 28 octobre 2024, à l'issue de cinq heures de débat, la commission mixte paritaire réunie sur ce texte, à laquelle j'ai participé en ma qualité de rapporteure, a trouvé un accord introduisant des **mesures adaptées aux besoins de nos territoires et visant à rétablir l'équilibre entre dynamisme touristique et protection du logement permanent**, enjeu crucial pour chacune de vos communes.

**Je me réjouis de la version finale du texte qui sauvegarde la quasi totalité des apports importants du Sénat. Cette proposition de loi offre désormais aux maires plusieurs outils flexibles pour tendre à une meilleure maîtrise des meublés de tourisme.** Parmi ces mesures figurent :

- L'extension du régime d'autorisation préalable au changement d'usage, applicable dans un périmètre élargi. Ce régime permettra à votre commune d'encadrer les locations de courte durée en fonction de vos priorités locales.
- Un enregistrement obligatoire et national via un numéro unique, exigé pour toute location via des plateformes comme Airbnb. Ce dispositif facilitera le suivi et la transparence.
- Des quotas d'autorisations temporaires de changement d'usage sont désormais possibles, afin d'adapter l'offre locative touristique aux spécificités et besoins de chaque territoire.
- La modulation du nombre de jours de location des résidences principales est dorénavant à votre discrétion, de 90 à 120 jours par an maximum. Cette flexibilité vous permettra d'encadrer l'usage des résidences principales selon les réalités locales.

En outre, dans le souci de mieux protéger le parc de logements disponibles à long terme, **la proposition de loi harmonise la fiscalité des meublés de tourisme non classés avec celle de la location nue de longue durée. Ainsi, les propriétaires de meublés non classés bénéficieront d'un abattement de 30 % plafonné à 15 000 euros, tandis que les meublés classés auront, eux, un abattement de 50 % plafonné à 77 000 euros, incitant ainsi à conserver le classement des biens.**

Par ailleurs, **le texte introduit de nouvelles exigences en matière de sécurité pour les logements touristiques, en les alignant à celles imposées à la location longue durée. Demain, les maires pourront exiger un minimum de sécurité incendie et électrique aux meublés de tourisme.** Conscients du risque d'éviction des logements en raison des nouvelles normes énergétiques, nous avons souhaité simplifier et rendre plus réaliste le calendrier d'application des exigences de décence énergétique aux meublés de tourisme. **A travers mon amendement, les logements classés de A à E pourront se voir accorder un changement d'usage (alors que l'Assemblée Nationale avait permis cette possibilité pour les logement classés de A à D seulement).** S'agissant du « stock » de meublés ayant déjà obtenu une autorisation de changement d'usage, leurs propriétaires disposeront de 10 ans pour se mettre en conformité avec les règles de décence énergétique (et non 5 ans comme proposé par l'Assemblée Nationale).

**Enfin, nous avons souhaité agir sur les règlements de copropriété. Cet assouplissement permettra demain à vos administrés de mieux encadrer les locations touristiques au sein de leurs immeubles.** Alors qu'aujourd'hui, l'unanimité des copropriétaires est requise pour interdire ce type de location, demain, seule une majorité des deux tiers suffira.

Je considère que ce texte constitue une avancée majeure pour notre département et nos territoires en zones tendues. Toutefois, j'ai parfaitement conscience qu'il ne résoudra pas à lui seul la crise du logement que nous vivons. Une revalorisation profonde de la location longue durée et des garanties renforcées pour le propriétaire sont indispensables pour redonner confiance aux bailleurs face aux risques accrus d'impayés, de dégradations ou de squat.

Retrouvez l'intégralité de ce texte [au lien suivant.](#)

## ACCUEIL AU SÉNAT DES ÉLUS HAUT-SAVOYARDS



A l'occasion du congrès de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, j'ai eu grand plaisir à recevoir au Sénat de nombreux élus haut-savooyards, aux côtés de mes collègues Cyril Pellevat et Loïc Hervé. L'occasion de leur faire découvrir cette magnifique institution, "Maison des Territoires" et de mieux comprendre nos fonctions et notre rôle.

En marge de ce congrès, nous avons procédé avec solennité au ravivage de la flamme sous l'arc de triomphe. J'ai également eu le plaisir de leur faire découvrir l'Hôtel Matignon, siège des services du Premier Ministre.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron  
Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - [www.sylvianoel.fr](http://www.sylvianoel.fr) - [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

# RETOUR SUR MES INTERVENTIONS AU SÉNAT

## ZAN: LE SÉNAT PROPOSE UN TEXTE AVEC DES ASSOUPPLISSEMENTS



La loi Climat et Résilience a posé les principes de l'atteinte de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en deux temps d'ici 2050, intégrant par la même occasion d'importantes mesures qui impacteront durablement nos territoires. Depuis l'adoption de cette loi, vous avez été nombreux à m'alerter sur l'absence de logique et de concertation

de cette politique de sobriété foncière, jugeant celle-ci incompatible avec les réalités du terrain, notamment dans un département comme le nôtre qui bénéficie d'un développement démographique important, considéré comme l'un des plus forts du pays. Au Sénat, conscients de ces difficultés et déterminés à y répondre, nous avons mené des travaux visant à contrôler davantage l'application du ZAN. Le 7 novembre dernier, des sénateurs du groupe "Les Républicains" ont déposé une proposition de loi, que j'ai cosigné, qui vise à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux (TRACE). Ce nouveau texte vise à inverser la construction des trajectoires de sobriété foncière, en partant des territoires (au lieu de la logique planificatrice descendante qui part de l'Etat). Composé de 5 articles, il entend donner plus de pouvoirs aux élus pour adapter la sobriété foncière à leurs réalités locales en :

- Maintenant la mesure de l'artificialisation jusqu'en 2050 via les ENAF, permettant ainsi de reprendre un mode de comptabilisation connu de tous mais aussi de préserver une forme de modèle pavillonnaire.
- Abrogeant l'objectif intermédiaire de réduction de 50 % de l'artificialisation en 2031.
- Repoussant les dates butoirs de modification des documents d'urbanisme pour y inclure des objectifs de sobriété foncière : 2031 pour les SCOT, 2036 pour les PLU(i) et cartes communales (au lieu de 2027 et 2028), 22 août 2026 pour les régions n'ayant pas encore modifié leur SRADDET.
- Excluant les projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) des enveloppes de consommation d'ENAF des collectivités.
- En renforçant le rôle des collectivités dans la définition des trajectoires locales de sobriété foncière.

Ce texte d'origine sénatoriale entend bien vous redonner la possibilité de définir vous-mêmes, la trajectoire de sobriété foncière à l'échelle départementale, sur la base des propositions régionales, en supprimant l'objectif intermédiaire contraignant de 2031 et contraignant l'Etat à s'appliquer les mêmes obligations que celles demandées aux élus (via la sortie des PENE des trajectoires locales). Pour vous permettre d'approfondir le sujet, vous trouverez [au lien suivant](#), une note complète sur ce texte.

Si, à ce stade, nous ne connaissons pas la date de l'examen de cette proposition de loi, je souhaitais vous faire part de cette information ainsi que vous assurer de ma détermination à me mettre, au plus tôt, au travail car il est impératif de sortir les collectivités territoriales de ce flou général et de l'incertitude afin que les collectivités territoriales puissent commencer à travailler sur le fond, à fixer des objectifs pertinents et à réduire l'artificialisation de manière concrète.

## J'AI INTERPELLÉ LE GOUVERNEMENT SUR LA NÉCESSITÉ DE CORRIGER CERTAINS EFFETS INJUSTES DE LA LOI SRU POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

À l'occasion de la séance de questions orales, j'ai rappelé au nouveau Gouvernement, l'urgence de corriger deux effets pervers et injustes de la Loi SRU dans le contexte économique particulièrement difficile que connaissent les collectivités locales :

- S'agissant des effets de la modification du seuil de tension de la demande de logements sociaux qui implique une production de logements sociaux brutale de 20 % à 25 % en infligeant des pénalités immédiates aux communes concernées, par une forme d'application rétroactive de la sanction inacceptable, à l'image de la commune de Marignier.
- S'agissant du fait d'infliger une pénalité pour non atteinte des objectifs de production de logements sociaux à une commune qui a pourtant délivré un nombre suffisant de permis de construire de logements sociaux, au motif que ces logements n'ont pas encore été livrés !

A travers ces exemples, les élus de ces communes, bien qu'actifs et volontaires dans la production de logements sociaux, se voient doublement sanctionnés : à la fois financièrement et juridiquement et pour des raisons indépendantes de leur volonté. Leurs efforts pour construire des logements sociaux sont méprisés, malgré les réalités locales qu'ils doivent affronter : rareté du foncier, contraintes géographiques, difficultés économiques, retards dans les projets de construction. La réponse qui m'a été apportée n'est malheureusement pas à la hauteur des enjeux et de l'exaspération des élus sur le terrain.... sachez que je serai mobilisée à l'occasion de la prochaine loi dédiée au logement pour tenter de corriger ces deux mesures aberrantes. Retrouvez l'intégralité de la vidéo de mon intervention et la réponse de la Ministre [au lien suivant](#).

## PROJET DE LOI DE FINANCES

Alors que le Sénat examine le projet de loi de finances pour 2025, je tiens à vous informer des mesures importantes adoptées par la commission des finances du Sénat s'agissant du budget des collectivités locales. Parce que les collectivités locales ne sont pas responsables du déficit public abyssal que connaît notre pays, le Sénat souhaite que les modalités de contribution des collectivités soient justes, acceptables et raisonnables.

Parmi la trentaine d'amendements qu'elle a adopté, la commission a décidé de s'opposer à la réduction du taux et au recentrage du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui permettrait une économie de 800 millions d'euros.

Nous estimons que ce dispositif présente des inconvénients majeurs, qui le rend inacceptable en frappant, d'abord, rétroactivement les collectivités puisqu'il porte à 85 % sur des investissements engagés en 2023 et 2024. En outre, il réduit leurs capacités d'investissement et pèse plus lourdement sur les petites collectivités. Cette mesure mettrait en difficulté notamment des petites communes, qui ont besoin de stabilité des règles budgétaires et peuvent difficilement s'ajuster à de tels revirements.

Autre question structurante qui préoccupe les collectivités : la ponction de 3 milliards d'euros sur les recettes des 450 plus importantes collectivités afin de créer un « fonds de précaution ». Si le sujet sera examiné plus tard, lors de la discussion de la partie « dépenses » du PLF 2025, le Sénat souhaite proposer un dispositif acceptable et raisonnable, qui ne pénalise pas les collectivités fragiles, en particulier les départements, et qui puisse même leur bénéficier. Car ce dispositif n'est pas particulièrement bien imaginé ni bien construit. Pour cette raison, nous souhaitons travailler avec le gouvernement sur un dispositif qui permettrait de ne pas casser la dynamique d'investissement des collectivités qui réalisent à peu près 70 % de l'investissement public. Désormais, il reste à espérer que ces avancées soient retenues dans le texte final. De mon côté, j'ai travaillé à l'amélioration du projet de loi de finances par voie d'amendements afin, entre autre, de modifier les modalités de perception de la taxe d'aménagement qui vous est si préjudiciable, de revaloriser la DGF ou encore d'introduire plus de souplesse en matière budgétaire (déliaison des taux de THRS et TFPB).

Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron  
Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - [www.sylvianoel.fr](http://www.sylvianoel.fr) - [www.senat.fr](http://www.senat.fr)



# #SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

## CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES DU 11 NOVEMBRE 1918

### EN BREF !

- Congrès de l' Association des Conseils Municipaux des Jeunes et des Enfants de Haute-Savoie, réunissant plus de 300 enfants venus des 4 coins du département. Grand coup de chapeau à Sabrina Ancel, Boris Avouac, Xavier Puis et leurs équipes pour la parfaite organisation de cet événement d'une grande richesse pour nos jeunes !



- Inauguration des vestiaires du stade de foot de Bellevaux. Une réalisation de qualité qui offrira aux membres du F.C Brevon des conditions d'accueil optimales et considérablement améliorées !



- Cérémonie donnée à l'occasion de la présentation de l'équipe de police municipale et de l'inauguration du local de la Police municipale pluri communale de Seyssel Haute-Savoie et Seyssel Ain. Véritable modèle novateur de coopération intercommunale et interdépartemental, ce projet a nécessité une dérogation de la part du Ministre de l'Intérieur que ma collègue Virginie Duby-Muller et moi-même avons particulièrement appuyé. Bravo aux élus de ces deux communes pour cet ambitieux projet !



- J'étais présente au Congrès de la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie au Grand-Bornand avec la célébration du 50ème anniversaire d'accompagnement du pastoralisme haut-savoyard. La SEA, un partenaire essentiel au service des collectivités et des agriculteurs en faveur d'une politique pastorale active et dynamique !



J'ai pris part à plusieurs cérémonies commémoratives de la fin de la première guerre mondiale d'Annemasse et de la Communauté de communes Arve et Salève à Nangy. "Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre".



### REMISE DE LA MÉDAILLE DU SÉNAT

Moment chaleureux autour de Catherine Jullien-Brèches à qui nous avons remis la médaille d'honneur du Sénat, à l'initiative de notre collègue sénatrice de Paris, Catherine Dumas.



### AUX CÔTÉS DES ÉLUS DU SIGETA

J'étais aux côtés des élus du SIGETA pour l'inauguration des travaux de restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Annemasse.



### A LA RÉGION

- Inauguration des travaux d'extension de l'école de Lucinges, réalisés avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie. Face à la croissance des effectifs, ces travaux ont permis l'ouverture de salles de classes supplémentaires, la rénovation énergétique des locaux pour un meilleur confort et la création d'un préau recouvert de panneaux solaires. Un vrai plus pour l'école de ce magnifique village !



- J'ai participé à la journée "Eau, spatiale et gouvernance : les pieds dans l'eau, la tête dans les étoiles" organisée par le Cluster Eau Lémanique Evian. En représentation du Président, Fabrice Pannekoucke, j'ai pu rappeler à cette occasion l'engagement important de la région aux côtés de ces clusters ainsi qu'avec les pôles de compétitivité comme Minalogic en faveur de l'innovation technologique et numérique.



- Inauguration de la salle communale de Machilly, entièrement rénovée avec le soutien important de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie.



- Inauguration du bâtiment d'accueil et de services du col de la Croix Fry ainsi que des aménagements de sécurisation à Manigod. Salle hors sac, nouveaux locaux d'accueil pour l'ESF, le club de ski et l'office du tourisme, logements saisonniers, halte garderie, salle polyvalente .... autant d'infrastructures de qualité qui sont indispensables au confortement de l'activité ski et au développement du tourisme 4 saisons. La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie sont fiers d'avoir accompagné cette magnifique réalisation.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - [www.sylvianoel.fr](http://www.sylvianoel.fr) - [www.senat.fr](http://www.senat.fr)